



# ADRESSE AUX SYNDIQUÉS

Union départementale  
CGT du Val-de-Marne  
11-13 rue des Archives  
94000 Créteil

***Ils avaient fait des tags en marge d'une manifestation sur les retraites en 2010...***

***... en 2013, l'acharnement judiciaire contre les « 5 de Roanne » continue.***

Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier, cinq militants CGT, avaient été convoqués par la justice à l'hôtel de police de Roanne afin d'être inscrits au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), pour avoir fait des tags en marge d'une manifestation sur les retraites en 2010.

Le 19 novembre 2012, la Cour d'appel de Lyon avait déclaré les cinq camarades de « coupables », mais sans exécution de peine ! Autrement dit, ils étaient coupables de n'avoir rien fait de condamnable ! Avec la Loi d'amnistie qui se profilait, on pensait le dossier définitivement clos. Ainsi, après plus de deux ans de cauchemar judiciaire, les « 5 de Roanne » devaient être lavés définitivement de toutes accusations.

**C'était sans compter sur l'acharnement politico-juridique !**

En effet, le 22 mai 2013, nos cinq camarades roannais sont convoqués pour un prélèvement d'ADN, en application de l'Article 706-56 du Code de procédure pénale !

Ainsi, non seulement ils risquent de ne pas bénéficier de la Loi d'amnistie, mais ils subissent en plus l'humiliation en étant traités comme de véritables criminels !

On peut légitimement s'interroger sur la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la criminalisation de l'action syndicale.

**La CGT ne laissera pas faire ! Elle a décidé d'organiser, comme première riposte, une grande manifestation nationale le 5 novembre à Roanne**

**L'Union départementale CGT du Val-de-Marne**

**S'associe pleinement à cet appel et invite l'ensemble de ses syndicats et syndiqués à faire massivement signer la pétition nationale (au verso) de la CGT exigeant une véritable démocratie sociale respectueuse des libertés dans l'entreprise et, notamment, celle du droit syndical.**

**Mardi 5 novembre 2013, à 10 heures à Roanne**

Un car de l'UD partira à 4h30 du matin de Créteil pour participer à la manifestation nationale.

Nous invitons tous nos militants à s'inscrire rapidement et nominativement auprès du secteur LDAJ de l'UD

Sachant pouvoir compter sur votre solidarité et votre engagement.

Pour la CE de l'UD  
Giovanni FINOLI



## INSCRIPTION POUR LE DÉPART COLLECTIF

Nom et prénom : .....

Union locale, syndicat : .....

Téléphone : .....

**A renvoyer à ldaj@cgt94.fr ou 01 41 94 94 27**

# ***Pour les libertés d'actions Et d'expressions syndicales***

Les libertés syndicales, les libertés d'expressions, les libertés d'agir collectivement sont aujourd'hui gravement menacées. Au prétexte d'une crise financière et économique, les droits des salariés sont soumis à des pressions considérables avec la mise en œuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du pouvoir en place.

L'affaire des cinq militants CGT du Roannais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expressions syndicales !

Face à cette situation insupportable, la CGT en appelle à la mobilisation syndicale et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire, un changement radical de politique en matière de Démocratie Sociale et de respect des Droits Sociaux Fondamentaux des salariés, des citoyens.

La CGT propose que le Gouvernement et le Parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

- ▶ 1) Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.
- ▶ 2) Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
- ▶ 3) De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des emprunts génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

**La CGT invite l'ensemble des salariés, des citoyens à signer cette pétition.**

Elle appelle par ailleurs l'ensemble des salariés, des citoyens, à venir massivement manifester cette exigence d'une véritable Démocratie Sociale, respectueuse des libertés syndicales le 5 novembre 2013, à 10h à ROANNE, à l'occasion du procès des « 5 de Roanne » qui ont refusé de se soumettre au prélèvement d'ADN.

✂-----

## **POUR L'EXPRESSION ET LES LIBERTÉS SYNDICALES**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Bulletin à renvoyer LDAJ CGT 94

UD-CGT Val-de-Marne - 11/13 rue des Archives - 94010 Créteil Cedex

Septembre 2013  
ne pas jeter sur la voie publique



P  
É  
T  
I  
T  
I  
O  
N

Union départementale  
CGT du Val-de-Marne  
11-13 rue des Archives  
94000 Créteil